

**DURÉE**

0,12500 jours (soit 1 heure)

**PRIX**

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'expertise : expert d'assuré, expert d'assurance, expert judiciaire
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Professionnels de l'assurances : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

**PRÉREQUIS**

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître les principales règles fixées par le Code de la construction et l'habitation
- Identifier et connaître les règles générales de sécurité d'un bâtiment
- Identifier les critères généraux de qualité sanitaire des bâtiments
- Connaître les organismes de contrôle et les sanctions encourues en cas de non-respect de la réglementation

**PROGRAMME**

- Présentation de la formation
  - Bienvenue dans votre formation 2'
  - Comment réussir ma formation ? 2'
  - TUTORIEL DE NAVIGATION 5'
- 1. Introduction sur la réglementation des constructions
  - 1 - Introduction sur la réglementation des constructions 3'
  - Distinguer les effets néfastes du non-respect des règles de construction 2'
  - Qui est concerné et responsable de la qualité de la construction ? 2'
- 2. Les règles fixées par le Code de la Construction et de l'habitation
  - 2 - Les règles fixées par le code de la construction et l'habitation 4'
  - Identifier les règles générales de sécurité 2'
- 3. La sécurité sur l'usage des bâtiments
  - 3 - La sécurité sur l'usage des bâtiments 5'



- Identifier les règles de sécurité relatives aux ascenseurs<sup>2'</sup>
- Identifier les règles de sécurité relatives à l'installation électrique<sup>2'</sup>
- VRAI/FAUX<sup>1'</sup>
- La sécurité incendie<sup>2'</sup>
- 4. Les critères généraux de qualité sanitaire des bâtiments
  - 4 - Les critères généraux de qualité sanitaire des bâtiments<sup>3'</sup>
  - La qualité de l'air<sup>2'</sup>
  - Sur quels critères généraux portent la qualité sanitaire des bâtiment ?<sup>2'</sup>
- 5. Les nouveaux enjeux de société : accessibilité et environnement
  - 5 - Les nouveaux enjeux de société<sup>5'</sup>
  - Quels sont les nouveaux enjeux de société ?<sup>2'</sup>
  - Les préoccupations environnementales<sup>2'</sup>
- 6. Les contrôles et sanctions
  - 6 - Qui assure ce contrôle<sup>3'</sup>
  - Contrôle et sanctions<sup>2'</sup>
- 7. Synthèse
  - 7 - Synthèse<sup>3'</sup>
  - EVALUER VOS CONNAISSANCES<sup>5'</sup>
  - Guide - la réglementation de la construction<sup>10'</sup>
- Questionnaire de satisfaction
  - ✓ Questionnaire de satisfaction<sup>3'</sup>

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**

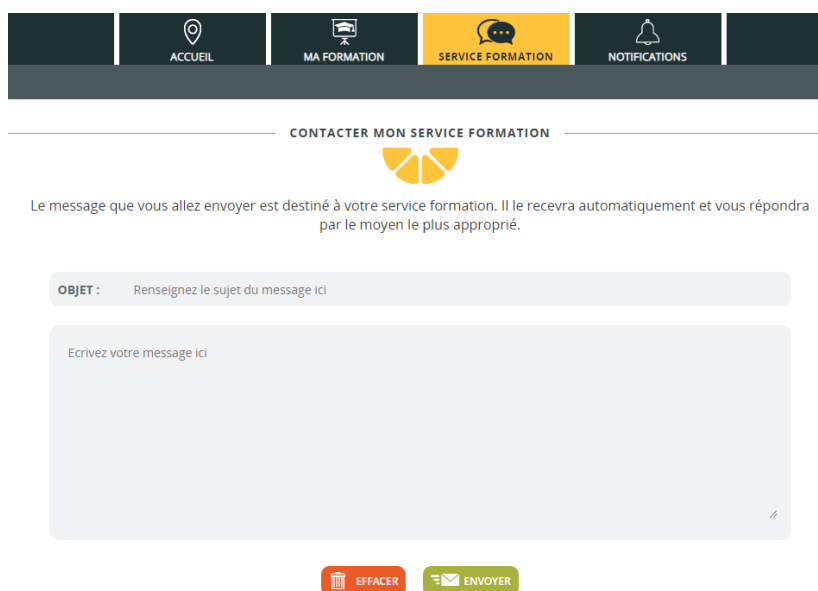




# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.